



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Limitée

UNEP/OzL.Pro.13/7
18 septembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

TREIZIEME REUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE MONTREAL SUR LES
SUBSTANCES QUI AFFAIBLISSENT LA COUCHE D'OZONE
Colombo, 16-19 octobre 2001

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF
À LA TREIZIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Introduction

1. Conformément à son mandat (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V), le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal doit présenter un rapport annuel à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui couvre les activités entreprises par le Comité exécutif depuis la douzième Réunion des Parties, est soumis pour donner suite à cette disposition. Il comprend une annexe (Annexe I), préparée comme suite à la Décision X/31, qui présente les informations les plus récentes sur les mesures prises par le Comité exécutif pour renforcer le mécanisme de financement.
2. Durant la période à l'examen, le Comité exécutif a tenu ses 33^e et 34^e réunions à Montréal, du 28 au 30 mars 2001 et du 18 au 20 juillet 2001, respectivement. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/32 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/58 et Corr.1.
3. En application de la Décision XII/4 de la douzième Réunion des Parties, les pays ci-après ont assisté aux réunions du Comité exécutif: Allemagne (Président), Australie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Pays-Bas et Pologne, représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal; et Colombie, Inde, Jordanie, Malaisie, Nigeria, République dominicaine et Tunisie (Vice-Président), représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5. Les réunions étaient présidées par M. Heinrich Wilhelm Kraus (Allemagne), M. Hassen Hannachi (Tunisie) assumant les fonctions de Vice-président.

4. M. Omar E. El-Arini, Chef du Secrétariat, remplissait les fonctions de Secrétaire des réunions.

A. Questions de procédure

Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

5. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, composé des représentants de l'Australie, de la Finlande, de la Jordanie, des Pays-Bas, de la Pologne, du Nigeria et de la République dominicaine, a tenu deux réunions, qui ont précédé immédiatement celles du Comité exécutif. Les rapports de ses réunions figurent dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/3 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/4.

Sous-comité sur l'examen des projets

6. Le Sous-comité sur l'examen des projets, composé des représentants de l'Allemagne, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon (Président), de la Malaisie et de la Tunisie, se sont réunies à deux reprises durant la période examinée, immédiatement avant les réunions du Comité exécutif. Ses rapports sont présentés dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/17 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/18.

Sous-groupe du secteur de la production

7. Le Sous-groupe du secteur de la production, reconstitué par le Comité exécutif à sa 33^e réunion et composé des représentants de l'Allemagne, de l'Australie (Coordonnateur), de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et de la République dominicaine, a tenu deux réunions en 2001, durant les réunions du Comité exécutif. Des représentants de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont participé à la réunion, en qualité d'observateurs.

B. Questions financières

État des contributions et des décaissements

8. Au 20 juillet 2001, les revenus du Fonds multilatéral, incluant les intérêts, les contributions bilatérales et les recettes diverses, se sont élevés au total à 1 298 805 472 \$US, tandis que les décaissements totaux étaient de 1 266 413 457 \$US. Le solde disponible à cette date était donc 32 392 015 \$US.

9. Les écarts entre les contributions reçues et les contributions annoncées se présentent comme suit, par année:

Année	Contributions annoncées \$US	Contributions reçues \$US	Arriérés/Soldes dus \$US
1991	53 208 224	46 830 898	6 377 326
1992	72 797 293	63 544 667	9 252 626
1993	108 923 724	99 983 574	8 940 150
1994	142 630 330	130 925 645	11 704 685
1995	142 404 091	130 669 406	11 704 685
1996	139 806 926	131 776 809	8 030 117
1997	157 144 159	140 244 319	16 899 841
1998	157 545 040	140 656 331	16 888 709
1999	157 897 921	141 635 084	16 262 837
2000	146 666 667	142 870 471	3 796 196
2001	146 666 667	34 131 531	112 535 136
Total:	1 425 691 042	1 203 298 735	222 392 308

Arriérés de contribution

10. Au 20 juillet 2001, les arriérés pour la période 1991-2000 étaient de 109 857 172 \$US. Sur ce montant, 92 471 216 \$US étaient liés aux pays à économies en transition et 17 385 956 \$US aux autres catégories de pays. Les contributions dus pour 2001 totalisent 112 535 136 \$US.

Contributions bilatérales

11. Durant la période à l'étude, le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédits pour assistance bilatérale d'une valeur totale de 6 102 858 \$US. La valeur totale imputable à la coopération bilatérale est donc de 44 017 599 \$US, soit environ 4,2 pour cent des fonds approuvés. La gamme de projets bilatéraux approuvés comprenaient un programme d'élimination du secteur des halons, un programme de formation, des projets dans le secteur de la réfrigération, des projets régionaux pour la région Asie et Pacifique, des plans de gestion des frigorigènes et des projets d'élimination du bromure de méthyle.

Questions liées aux contributions

12. Donnant suite à la Décision 32/2, à la 33^e réunion du Comité exécutif, le Trésorier a présenté à celui-ci un rapport de situation sur la mise en œuvre du mécanisme de taux d'échange fixe qui a été reçu avec satisfaction. À la 34^e réunion, le Trésorier a présenté un nouveau rapport actualisé. Le Comité a reçu avec satisfaction des renseignements à jour et a pris note de la perte encourue jusqu'ici (10,7 millions \$US) par le Fonds multilatéral due au mécanisme de taux d'échange fixe.

C. Planification des activités et gestion des ressources

Plans d'activités du Fonds multilatéral pour 2001

13. Les plans d'activités consolidés du Fonds multilatéral comprennent les plans d'activités des quatre agences d'exécution et ceux des pays non visés à l'Article 5 qui ont des programmes de coopération bilatérale. Conformément à la Décision XI/7 de la onzième Réunion des Parties relative au réapprovisionnement du Fonds multilatéral, les ressources ont été allouées au plan d'activités du Fonds multilatéral pour l'exercice 2001 en fonction d'un budget de 170,8 millions \$US en vue de l'élimination future de 14 960 tonnes ODP de consommation et 9 170 tonnes ODP de production de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a pris note du plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2001. Le Comité a adopté comme cibles un niveau de décaissement de 118 millions \$US des fonds déjà approuvés aux entreprises bénéficiaires et un niveau d'élimination de 13 926 tonnes ODP pour l'exercice 2001, et, sur la base de ces niveaux cibles, il a entériné les plans d'activités respectifs des agences d'exécution pour 2001.

14. À cette même réunion, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'adresser aux pays visés à l'Article 5 une lettre leur demandant d'indiquer, dans le cadre de plans d'activités futurs, le reste de la consommation de SAO dans leurs sous-secteurs de la fabrication d'appareils de réfrigération domestique et commerciale.

D. Réalisations du Fonds

Total des SAO éliminées

15. Depuis 1991, 1 744 projets et activités ont été approuvés pour les pays de l'Asie et du Pacifique; 1 021 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 720 pour les pays d'Afrique, 167 pour les pays d'Europe, ainsi que 232 projets et activités de portée mondiale. La réalisation de tous ces projets devrait permettre d'éliminer un total de 193 000 tonnes ODP de SAO, dont 142 000 tonnes ODP ont déjà été éliminées à la fin de 2000. La ventilation par secteur est indiquée dans le tableau ci-après:

Secteurs	Tonnes ODP éliminées
Aérosols	21 848
Mousses	27 204
Fumigènes (Bromure de méthyle)	56
Halons: production et consommation	55 369
Projets multisectoriels	36
Agents de transformation	0
Production (CFC)	13 511
Réfrigération	21 629
Solvants	1 615
Stérilisants	21
Gonflage de tabac	404
Total:	141 693

Financement et décaissement

16. Pour réaliser ces niveaux d'élimination et mettre en œuvre les projets d'investissement et autres types de projets et d'activités, le Comité exécutif a approuvé, depuis 1991, un montant total de 1 204 804 136 \$US, dont 117 617 450 \$US pour les coûts d'appui des agences. Sur le montant total approuvé pour la réalisation des projets, les montants alloués aux agences d'exécution et décaissés par celles-ci sont répartis comme suit:

Agence	Montant approuvé \$US (1)	Montant décaissé \$US (2)
Banque mondiale	481 420 063	312 275 929
PNUD	347 834 192	198 468 537
PNUE	54 540 208	32 370 264
ONUDI	270 624 382	151 099 500
Bilatérales	50 385 291	25 385 459
Total	1 204 804 136	719 599 689

(1) A juillet 2001

(2) Au 31 décembre 2000

Projets et activités approuvés en 2001

17. Durant la période à l'examen, le Comité exécutif a approuvé un total de 302 projets et activités supplémentaires, qui doivent permettre l'élimination de 6 554 tonnes ODP dans la production et la consommation de substances réglementées. Il a approuvé 85 829 041 \$US, dont 8 541 947 \$US pour les coûts d'appui des agences pour la mise en œuvre de ces projets, ventilés comme suit:

Agence	\$US	Coûts d'appui \$US	Total \$US
Banque mondiale	27 961 990	2 574 865	30 536 855
PNUD	24 029 650	2 894 021	26 923 671
PNUE	2 029 939	263 892	2 293 831
ONUDI	17 770 841	2 200 985	19 971 826
Bilatérales	5 494 674	608 184	6 102 858
TOTAL:	77 287 094	8 541 947	85 829 041

Projets d'investissement

18. Sur le montant total des fonds approuvés durant la période à l'examen, le Comité exécutif a alloué 78 945 931 \$US pour la mise en œuvre de 165 projets d'investissement et de démonstration qui, une fois terminés, devront permettre l'élimination de 6 554 tonnes ODP dans la consommation et la production de SAO.

19. La ventilation par secteur est indiquée dans le tableau ci-après:

Secteur	Tonnes ODP à éliminer	\$US pour la mise en oeuvre	\$US pour la préparation des projets
Aérosols	207,50	744 692,64	67 800
Mousses	2 927,38	19 248 944,64	911 515
Fumigènes	297,40	4 703 306,10	597 770
Halons - Consommation et production	1 010,00	350 980,00	92 005
Agents de transformation	474,40	3 372 023,15	363 860
Production	556,00	21 799 000,00	0
Réfrigération	1 017,70	20 041 912,29	548 050
Solvants	63,80	8 685 072,63	203 400
Stérilisants	0	0	5 650
Tabac	0	0	0
TOTAL	6 554,18	78 945 931,45	2 790 050

20. Les faits saillants du programme de projets d'investissement et de démonstration pour la période à l'étude sont présentés ci-après:

- Approbation de principe d'un plan pour le secteur de la réfrigération en Turquie, avec un financement de quelque 9 millions \$US, en vue de l'élimination complète de la consommation de SAO qui reste dans ce secteur d'ici 2005;
- Conformément à une demande du Gouvernement de la Chine, autorisation accordée par le Comité exécutif au Secrétariat pour qu'il entreprenne une vérification technique de l'ensemble de la capacité de production de CTC de la Chine, préalablement à la préparation d'un projet de clôture des installations de production de CTC dans le pays;
- Conformément à une demande du Gouvernement du Mexique, autorisation accordée par le Comité exécutif au Secrétariat pour qu'il entreprenne une vérification technique de l'ensemble de la capacité de production de CFC du Mexique, préalablement à la préparation d'un projet de clôture des installations de production de CFC dans le pays;
- Approbation d'une somme totale de 18 965 000 \$US pour la poursuite des programmes d'élimination sectorielle de la production de CFC en Chine et en Inde;

- Approbation d'un accord consensuel en vue de l'élimination complète de la production et de la consommation de halons en Inde, avec un financement de 2 834 000 \$US (Décision 34/68);
- Approbation de 7 650 500 \$US, comme deuxième versement pour la mise en œuvre du programme annuel 2000-2001 dans le cadre du plan d'élimination du secteur des solvants en Chine, étant entendu, entre autres, que la Chine limitera la vente de bromure de n-propyle aux seules entreprises qui participent aux projets de reconversion prévus dans le plan sectoriel de la Chine sur les solvants et que le bromure de n-propyle produit par la Chine ne sera pas mise en vente à l'exportation;
- Approbation de fonds pour l'ONUDI et la Banque mondiale en vue de la préparation d'un plan sectoriel d'élimination de la consommation d'agents de transformation en Inde et en Chine;
- Approbation de huit autres projets d'investissement visant à éliminer la consommation du bromure de méthyle, incluant l'élimination complète des usages non liés aux quarantaines et des applications avant l'expédition au Liban, en Ouganda, en Roumanie et en Uruguay;
- Approbation de cinq autres plans de gestion des frigorigènes (PGF), ce qui porte à 71 le nombre total des plans approuvés.

Activités ne portant pas sur des investissements

Assistance technique et formation

21. Durant la période à l'étude, 26 projets d'assistance technique et de formation ont été approuvés, pour un coût total de 2 525 973 \$US, en vue de la formation dans le secteur de la réfrigération, le renforcement des connaissances des Parties visées à l'Article 5 sur les utilisations du bromure de méthyle et les solutions de rechange, la formation des autorités locales sur les politiques, la formation des agents de douane et l'échange d'informations. La valeur totale des projets d'assistance technique et des activités de formation approuvés depuis la création du Fonds multilatéral s'élève à 98 969 672 \$US. Les activités comprennent des ateliers, des campagnes de sensibilisation et d'éducation mondiales aussi bien que locales, des programmes de formation, l'élaboration de stratégies d'élimination sectorielle et la préparation de projets.

Renforcement des institutions

22. Durant la période à l'étude, un montant de 2 024 042 \$US, plus les coûts d'appui des agences, a été approuvé pour le lancement d'un projet de renforcement des institutions en République démocratique populaire lao, et pour le renouvellement de 16 projets de renforcement des institutions en cours. Ceci porte à 31 654 493 \$US le total des fonds approuvés par le Comité exécutif pour des projets dans ce domaine dans 108 pays visés à l'Article 5. Le Comité a continué à présenter ses points de vue sur les informations présentées dans les demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions.

Programmes de pays et mises à jour

23. Durant la période à l'étude, le Comité exécutif a approuvé un autre programme de pays. Le nombre total de programmes de pays approuvés atteint donc 110, couvrant une production estimative de 115 000 tonnes ODP de CFC et de halons et une consommation de 175 000 tonnes ODP de substances réglementées.

E. Surveillance et évaluation**Situation des pays visés à l'Article 5 en matière de conformité aux dispositions de contrôle initiales du Protocole de Montréal**

24. Le Comité exécutif s'est penché sur la situation des pays visés à l'Article 5 relative à l'élimination de SAO en l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/16), notamment en ce qui concerne leur conformité aux dispositions de contrôle initiales du Protocole de Montréal, ainsi que sur une analyse des données de consommation sectorielle de SAO et des recommandations du Secrétariat du Fonds.

25. Le Comité exécutif a noté que, pour ce qui est des CFC, 14 pays risquaient de ne pas pouvoir respecter leurs obligations de gel. Dans 53 pays, des mesures devraient être prises par les gouvernements et par le Fonds multilatéral pour assurer qu'ils respecteront l'objectif de réduction de 50 pour cent prévu pour les CFC de l'Annexe A d'ici 2005. Des mesures immédiates étaient requises dans 16 pays, dont trois ont dû procéder plus tôt que prévu à la mise en œuvre de projets approuvés pour pouvoir respecter le gel de la consommation de halons d'ici 2002. Dans 17 pays, des mesures supplémentaires devraient être prises par les gouvernements et par le Fonds multilatéral pour assurer qu'ils respecteront l'objectif de réduction de 50 pour cent prévu pour les halons d'ici 2005. En ce qui concerne le bromure de méthyle, 43 pays n'avaient pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague. Parmi les pays qui avaient ratifié cet amendement, des mesures immédiates étaient nécessaires pour assurer le respect des obligations de gel dans 24 pays, dont quatre ont dû mettre en œuvre plus tôt que prévu des projets approuvés. Des mesures urgentes devaient également être prises par toutes les parties intéressées pour assurer qu'un nombre maximal de pays seraient en mesure de se conformer à leurs obligations.

Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2000

26. Le Comité exécutif a noté, à sa 34^e réunion, que les agences d'exécution n'avaient pas rendu compte de leurs performances en fonction des indicateurs d'efficacité non pondérés pour les projets ne portant pas sur des investissements, comme le demandait la Décision 26/5, et il leur a demandé de lui présenter des rapports sur cette question à sa 35^e réunion, ainsi que toutes propositions éventuelles de modification de ces indicateurs d'efficacité. Ayant constaté en outre que le Fonds multilatéral n'avait pas atteint son niveau-cible d'élimination pour l'an 2000, aux fins des projets de plans d'activités pour 2002, le Comité exécutif a invité les agences d'exécution à se concentrer sur la mise en œuvre des projets approuvés mais non commencés, à réduire le nombre de projets, d'investissement ou autres, qui ont des retards dans la mise en œuvre, et à prendre en considération l'analyse sectorielle qui figure dans le rapport sur la situation de conformité des pays visés à l'Article 5 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/16) lorsqu'elles

planifieront leurs tâches pour les projets de plans d'activités pour l'an 2002. Le Comité exécutif a également demandé aux agences qui proposent des projets d'investissement de veiller à ce que des projets soient soumis pour les pays figurant dans leurs plans d'activités, et ce, durant l'année civile auquel correspond le plan.

Rapports d'avancement

27. Le Comité exécutif a pris note, à sa 34^e réunion, du rapport d'avancement sur la coopération bilatérale, des rapports périodiques des agences d'exécution et du rapport d'avancement global préparé par le Secrétariat. Le Comité a demandé aux agences d'exécution et aux donateurs bilatéraux de lui soumettre à sa 35^e réunion des rapports sur les projets dont la mise en œuvre souffre de retard avec les explications correspondantes, notamment les raisons liées aux décisions du Comité exécutif. Les agences d'exécution en particulier ont été invitées à rendre compte à la 35^e réunion de toutes décisions du Comité exécutif qui auraient pu être la cause de retard en raison de l'impossibilité de ré-attribuer des fonds entre les différents éléments budgétaires d'un projet. Le Comité a décidé en outre d'ajouter la soumission dans les délais des rapports périodiques comme nouvel indicateur d'efficacité, de nouvelles rubriques pour les coûts d'appui des agences, l'année du plan d'activités, et l'indication si le projet relève ou non des allocations d'investissement et des autres catégories d'allocations par projet dans la base de données sur les rapports d'avancement.

Retards dans la mise en œuvre des projets

28. Le Comité exécutif a pris note de l'annulation de plusieurs projets dont la mise en œuvre a été retardée et du remboursement des fonds restants au Fonds pour d'autres affectations. Il a décidé que certains projets ne devraient pas être annulés, mais qu'il faudrait continuer de les surveiller de près. Dans d'autres cas, le Comité a demandé aux agences d'exécution intéressées de poursuivre l'étude de la question et de lui en rendre compte. Il a décidé que, à compter de la 33^e réunion, les projets approuvés depuis plus de trois ans et classés comme ayant des retards de mise en œuvre seront conservés sur la liste des projets pour faire l'objet d'une surveillance continue.

29. À ses 33^e et 34^e réunions, le Comité a retiré de la liste des projets en retard quelques projets ayant enregistré des progrès, il a décidé de poursuivre la surveillance d'autres projets où des nouvelles mesures ont été prises, et il a demandé que des avis soient envoyés concernant certains projets pour lesquels aucun progrès n'a été signalé. Le Comité a également demandé aux agences d'exécution de veiller à ce qu'aucun nouveau projet d'investissement ne soit soumis tant que les gouvernements intéressés des pays visés à l'Article 5 n'auraient pas vérifié que la capacité de production de SAO de toutes les entreprises bénéficiaires a bien été installée avant juillet 1995, conformément aux critères d'admissibilité des projets établis dans la Décision 17/7.

Projets terminés avec des soldes

30. Durant la période à l'étude, les agences d'exécution ont indiqué qu'elles rembourseraient au Fonds multilatéral un montant total de 11 431 864 \$US provenant de projets terminés ou annulés, comme il est indiqué dans le tableau ci-après:

Agence	Fonds de projets terminés (\$US)	Fonds de projets annulés (\$US)	Total des fonds à rembourser
PNUD	957 301	600 304	1 557 605
PNUE	135 801	0	135 801
ONUDI	325 459	396 773	722 232
Banque mondiale	2 644 597	6 371 629	9 016 226
TOTAL	4 063 158	7 368 706	11 431 864

Mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation pour 2001

31. Durant la période à l'étude, le Comité exécutif a été saisi des rapports finals sur l'évaluation des projets sur les mousses et sur les réseaux régionaux, ainsi que d'un rapport sur l'évaluation de projets terminés sur les compresseurs en Chine. Il a également examiné, comme suite à la Décision 32/15, des principes généraux relatifs aux accords entre les gouvernements et les agences d'exécution sur les projets nouveaux ou renouvelés de renforcement des institutions.

Évaluation des projets sur les mousses

32. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport d'évaluation final sur les projets sur les mousses, en constatant qu'à une exception près, les entreprises évaluées ont réussi à éliminer les volumes prévus de CFC. Le Comité a demandé aux agences d'exécution et aux centres nationaux de l'ozone intéressés de formuler des observations sur les rapports des pays et sur les études de cas d'évaluations de projets, et notamment de donner des explications aux questions soulevés lors de l'évaluation des projets et restées sans réponse; il a également chargé l'administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation de présenter à la 35^e réunion une synthèse de ces observations dans le rapport global d'achèvement de projets.

33. Le Comité exécutif a pris note des mesures de suivi qu'il est proposé de confier au Secrétariat, à exécuter en coopération avec les agences d'exécution (mettre la touche finale aux directives sur la destruction des équipements et examiner l'accord sur l'admissibilité des machines à haute pression pour les projets de mousses rigides d'isolation), conformément aux principes de reconversion durable et à long terme. Les agences d'exécution et les centres nationaux de l'ozone ont également été invités à effectuer des inspections de sécurité, s'il y a lieu, et à préparer un rapport sur les cas d'incendie résultant des projets de reconversion, pour soumission à la 35^e réunion.

Évaluation des réseaux régionaux

34. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport final sur l'évaluation des réseaux régionaux, notamment la conclusion générale que les capacités administratives et techniques des centres nationaux de l'ozone se sont renforcées de façon remarquable grâce aux réseaux. Le Comité a demandé au PNUE, entre autres, de continuer à formuler et à préciser les objectifs, les sous-objectifs, les résultats et les indicateurs connexes pour les réseaux de chaque région; de veiller à ce que les réunions de suivi se concentrent sur un nombre limité de tâches et de questions prioritaires; d'encourager et de faciliter des contacts et des échanges d'information plus fréquents entre les divers réseaux; et de rendre compte des résultats obtenus dans ses rapports d'avancement annuels, compte tenu des objectifs définis dans les programmes de travail

Évaluation des projets achevés sur les compresseurs en Chine

35. Ayant pris note, à sa 34^e réunion, des rapports d'évaluation sur les projets terminés sur les compresseurs en Chine, le Comité exécutif a, entre autres, demandé au Gouvernement chinois d'évaluer les nouveaux besoins de compresseurs sans CFC pour la réfrigération domestique et commerciale qui s'ajoutent aux capacités de production déjà reconverties et qui ont été sous-utilisées en partie. Le Comité a décidé que les propositions de projets futurs dans ce secteur seront examinées à la lumière de cette évaluation. Il a en outre demandé à l'administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation de faire une évaluation des projets sur les climatiseurs mobiles dans le programme d'activités de surveillance et d'évaluation pour 2002.

Principes généraux régissant les accords entre les gouvernements et les agences d'exécution sur les projets nouveaux ou renouvelés de renforcement des institutions

36. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des propositions des agences d'exécution d'appliquer les recommandations résultant de l'évaluation des projets de renforcement des institutions et portant sur les accords entre les gouvernements et les agences (Décisions 30/7 et 32/15); il a demandé que plusieurs amendements soient apportés aux documents des projets de renforcement des institutions. Le Comité a demandé en outre au Secrétariat de communiquer la décision dans une lettre aux gouvernements et il a invité les agences d'exécution à appliquer les nouvelles dispositions relatives aux projets de renforcement des institutions dans tous les accords futurs dans ce domaine.

F. Questions de politique

Planification stratégique pour le Fonds multilatéral pour la période 2000-2002

37. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a été saisi du rapport sur la planification stratégique préparé par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/30) comme suite à la Décision 32/75. Le Comité a adopté, comme base des activités futures de planification stratégique, le cadre définissant les objectifs, les priorités, les problèmes et les modalités des plans stratégiques du Fonds multilatéral dans la période de conformité. Il a chargé, à cet égard, le Secrétariat d'élaborer des propositions spécifiques pour les changements imposés par l'adoption du cadre

aux procédures, aux mécanismes de mise en œuvre et aux modalités, étant entendu qu'il ne serait peut-être pas possible, ni nécessaire, de couvrir tous les aspects en même temps et que plusieurs notes pourraient être soumises aux différentes réunions futures du Comité exécutif. Le Comité a également noté que les mises à jour des programmes de pays et des plans de gestion des frigorigènes apporteront aux pays visés à l'Article 5 un mécanisme d'établissement de stratégies d'élimination nationales et il a encouragé ces pays à tirer parti de cette occasion (Décision 33/54).

38. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a examiné les propositions soumises par le Secrétariat comme suite à sa Décision 33/54 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/53), et il a présenté plusieurs méthodes différentes pour déterminer un chiffre de référence à utiliser dans l'étude des réductions durables de la consommation cumulative nationale. Il a aussi demandé au Secrétariat de préparer un document comprenant une définition du point de départ pour le calcul de la réduction durable de chaque pays visé à l'Article 5, compte tenu de la nécessité de tenir dûment compte des autres démarches possibles. Le Comité a demandé en outre au Secrétariat d'inviter les membres du Comité exécutif à donner par écrit leurs observations sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/53, et de lui soumettre à sa 35^e réunion une version à jour de ce document.

Financement des mises à jour des plans de gestion des frigorigènes (PGF)

39. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a décidé que les propositions de mise à jour des PGF devraient se conformer aux dispositions de la Décision 31/48 et que l'approbation de leur financement serait conditionnelle à la soumission d'un rapport d'avancement des agences d'exécution et d'une explication écrite des gouvernements intéressés justifiant les activités supplémentaires. Le niveau de financement de ces demandes pourrait représenter jusqu'à 50 pour cent des niveaux approuvés avant la 31^e réunion pour la préparation des PGF initiaux.

Cadre stratégique pour la formation d'agents de douane à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale

40. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a décidé le financement des activités de formation des agents de douanes au niveau national se poursuivrait suivant la politique de «formation des formateurs». Toutefois, le PNUE devrait rechercher des occasions, d'une part, pour assurer la formation des douaniers aux niveaux régional et sous-régional comme solution plus économique pour remplacer la formation à l'échelle nationale, lorsque les circonstances s'y prêtent, et d'autre part, pour tirer parti des installations régionales existantes de formation des agents de douane. Aux fins de démonstration, on pourrait envisager le financement de programmes de formation régionaux et sous-régionaux supplémentaires lorsqu'il existe déjà des blocs commerciaux régionaux ou des ententes commerciales comportant des mécanismes de réglementation pertinents, une fois que les résultats des programmes de formation régionaux et sous-régionaux déjà approuvés auraient été présentés à l'examen du Comité exécutif. Les activités régionales et sous-régionales de formation des agents de douane et les réseaux régionaux de l'ozone devraient servir à familiariser à la question les représentants des blocs commerciaux et d'associations douanières régionaux, afin d'encourager l'établissement de réseaux informels pour la diffusion d'informations et la gestion des données.

Confidentialité des données de projets

41. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a demandé entre autres aux agences d'exécution de fournir au Secrétariat tous les renseignements requis pour terminer l'examen des projets, en protégeant, le cas échéant, les renseignements qui sont considérés comme commercialement sensibles par les gouvernements ou les entreprises. Constatant que le financement de technologies n'appartenant pas au domaine public soulevait des questions auxquelles il n'avait pas fait face dans le passé, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de consulter à ce propos les institutions internationales compétentes et de lui présenter une note sur le sujet à la 35^e réunion.

Consommation des entreprises et données par pays

42. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat et aux agences d'exécution de ne pas soumettre de propositions de projets qui présentent des écarts entre les données du projet et les données les plus récentes communiquées sur la consommation sectorielle. Il a également chargé le Secrétariat de préparer, aux fins de soumission à chaque réunion du Sous-comité sur l'examen des projets, une liste des propositions de projets reçues par le Secrétariat qui contiennent de tels écarts.

Mesures découlant de l'évaluation de projets dans le secteur des mousses

43. Ayant été saisi, à sa 33^e réunion, d'un rapport sur l'évaluation de projets dans le secteur des mousses, le Comité exécutif a décidé que certaines mesures devraient être prises concernant la préparation, la mise en œuvre et l'achèvement de projets sur les mousses (Décision 33/2). Les mesures en question portaient, entre autres, sur la durée des projets, la confirmation des données de consommation et des engagements à réaliser une réduction durable du niveau de consommation sectorielle actuel, les changements de technologie non approuvés, l'arrêt de l'utilisation de CFC une fois le projet achevé, ainsi que le niveau et l'utilisation des fonds destinés aux transferts de technologie et aux essais.

44. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a invité les agences d'exécution à appliquer intégralement les dispositions pertinentes de la Décision 33/2 concernant les initiatives des pays et il a demandé au Secrétariat et aux agences d'exécution d'examiner les différentes propositions de projets pour assurer qu'elles sont conformes aux dispositions de la Décision 33/2 qui portent sur la durée des projets et le financement des transferts de technologie et des essais (Décisions 34/14 à 34/16).

Conditions préalables pour l'élimination en phase finale du secteur de la réfrigération

45. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'user de souplesse dans l'application des conditions préalables et lignes directrices provisoires pour l'élimination en phase finale du secteur de la réfrigération, et d'examiner, cas par cas, les propositions d'élimination en phase finale liées aux demandes en cours. Il a également invité ses membres donner par écrit leurs observations sur la version provisoire actuelle des conditions préalables et lignes directrices, en vue de leur soumission à une de ses réunions futures.

Utilisation de l'affectation de 13 pour cent pour les coûts d'appui

46. À sa 33^e réunion, le Comité a demandé au PNUE de terminer la préparation d'une note sur les coûts d'appui, pour soumission à sa 34^e réunion, au cours de laquelle il a décidé d'étudier la question plus en détail à la 35^e réunion, et il a chargé le Secrétariat de préparer une note à ce sujet, de concert avec le Trésorier et le PNUE/DTIE.

Engagement des membres du Comité exécutif par des agences d'exécution

47. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a décidé que si un de ses membres était recruté par une des agences d'exécution pour des activités liées à l'ozone, la délégation à laquelle ce membre appartient s'abstiendra d'intervenir dans les débats portant sur les projets liés aux activités pour lesquelles le membre en question a été engagé.

Projets non inscrits dans les plans d'activités

48. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'envisager de demander aux agences d'exécution de s'efforcer au maximum de soumettre des projets conformément aux plans d'activités approuvés, et de ne remplacer des projets dans les plans d'activités ou les listes de contingence sans en aviser par écrit les gouvernements intéressés et uniquement si le projet de remplacement est essentiel pour permettre au pays de respecter ses engagements.

Prêts à des conditions favorables

49. À sa 33^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'inscrire l'octroi de prêts à des conditions favorables à l'ordre du jour de la 34^e réunion, au cours de laquelle il a procédé à un échange de vues sur les méthodes innovatrices de financement et leurs incidences possibles sur le processus d'élimination. Le Comité exécutif a décidé d'examiner, à sa 35^e réunion, une proposition de tenir un atelier technique sur les prêts à des conditions favorables, et il a chargé le Secrétariat de préparer pour cette réunion un rapport où seraient compilés les expériences acquises et les informations pertinentes qui faciliteraient la compréhension du processus, et de diffuser de nouveau les documents pertinents sur la question.

Rapport d'avancement sur l'étude des solutions de rechange à l'utilisation de CFC dans les applications de mousse rigide

50. Durant la période à l'étude, le Comité exécutif a été saisi de deux rapports d'avancement sur la question par le Secrétariat, et il a pris note du contrat octroyé en mai 2001 pour la réalisation de l'étude mentionnée.

G. Activités du Secrétariat du Fonds

51. Durant la période à l'étude, le Secrétariat du Fonds a préparé des documents et assuré des services de conférence pour les 33^e et 34^e réunions du Comité exécutif; deux réunions de chacun des Sous-comité sur l'examen des projets et Sous-comité de la surveillance, l'évaluation et des finances et deux réunions du Sous-groupe sur le secteur de la production.

52. Le Secrétariat du Fonds a analysé et étudié des propositions de projets et d'activités soumises par les agences d'exécution et les donateurs bilatéraux, d'une valeur totale de 267 millions \$US, et il a formulé des observations sur un programme de pays. Des observations et des recommandations ont été présentées, selon le cas, pour toutes les propositions soumises à l'examen du Comité exécutif.

53. Le Secrétariat du Fonds a également préparé huit notes sur les questions de politique nouvelles ou en cours. Outre des notes sur des politiques particulières, le Secrétariat du Fonds a également soumis au Comité exécutif d'autres notes de politique dans le cadre de la documentation préparée pour chaque réunion.

54. Le Secrétariat du Fonds a organisé une réunion de coordination avec les agences d'exécution.

55. Les archives et les documents de référence, dont l'Inventaire des projets approuvés et le manuel sur les politiques, les procédures, les lignes directrices et les critères, ont été mis à jour et diffusés, selon les cas.

56. Le Secrétariat du Fonds a administré plusieurs contrats pour les vérifications techniques de la production de CFC, l'examen de projets d'investissement et l'évaluation des projets terminés.

57. Durant la période à l'étude, le Chef du Secrétariat a effectué plusieurs missions au Sénégal, au Maroc et en Indonésie, en compagnie du Président et/ou du Vice-président du Comité exécutif. Le personnel du Secrétariat est également allé en mission pour des questions liées au programme du Fonds multilatéral et des réunions des Parties au Protocole de Montréal.

H. Questions relatives à la Réunion des Parties

58. Comme suite aux Décisions VIII/5, VIII/7, IX/14 et X/31, le Comité exécutif présente ci-joint son rapport à la treizième Réunion des Parties sur les mesures prises pour renforcer le mécanisme de financement aux fins d'application du Protocole de Montréal (figurant dans l'annexe au présent rapport).

I. Rapports du Comité exécutif

59. Les rapports de la 33^e et de la 34^e réunions du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/32 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/58 et Corr.1, respectivement) ont été diffusés à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports, ainsi que les rapports des Sous-comités et tous les rapports antérieurs, sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Fonds (www.unmfs.org).

Annexe I

**ACTIVITÉS VISANT À RENFORCER LE MÉCANISME DE FINANCEMENT
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

Ce rapport est remis par le Comité exécutif, conformément aux décisions suivantes des Réunions des Parties:

“Demander au Comité exécutif d'agir aussi rapidement que possible dans la décision VII/22, notamment pour les activités 5, 6, 10, 11, 14 et 21, et de faire rapport à la neuvième Réunion des Parties”;

Décision VIII/5

“Demander au Comité exécutif de poursuivre certaines activités afin de mettre en œuvre la décision VII/22 visant à renforcer le mécanisme de financement et de faire rapport à la Réunion des Parties chaque année”;

Décision VIII/7

“Demander au Comité exécutif de poursuivre certaines activités afin de mettre en œuvre la décision VII/22 visant à renforcer le mécanisme de financement et d'inclure, dans son rapport annuel à la Réunion des Parties, une annexe comprenant une mise à jour sur chaque activité qui n'est pas encore terminée et une liste des activités terminées” ; et,

Décision IX/14

“Demander au Comité exécutif de faire rapport chaque année à la réunion des parties sur le fonctionnement du mécanisme de financement et les mesures prises pour en améliorer le fonctionnement.”

Décision X/31

Le présent document met à jour le rapport remis à la douzième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.12/7, Annexe I) et reflète les décisions pertinentes prises par le Comité exécutif durant la période examinée et les autres changements pertinents.

Conformément à la Décision IX/14, ce rapport comprend deux parties: la première présente une mise à jour sur les activités qui ne sont pas encore terminées et la seconde fournit une liste des activités terminées.

PARTIE I: ACTIVITÉS QUI NE SONT PAS ENCORE TERMINÉESActivité 6

Le Comité exécutif devrait évaluer le régime adopté pour 1995, en tenant compte des recommandations de l'étude, y compris la suivante: "Il faudrait préparer des normes de rentabilité en s'appuyant sur des projets-modèles de capacités différentes, réalisés dans des conditions normalisées. Ensuite, il faudrait évaluer les projets selon leurs propres mérites." Tous les projets admissibles devront néanmoins continuer à être financés au-delà des délais, quelle que soit leur rentabilité relative. Cependant, en cas de retard de financement, le versement de montants forfaitaires pourrait être envisageable.

Tel qu'indiqué précédemment:

Avant de consacrer 10 millions \$US aux PME en 1999 à travers un programme pilote, le Comité exécutif a décidé de dispenser tous les projets des pays à faible volume de consommation, de toute évaluation par rapport aux seuils de rentabilité et d'autoriser, à cet égard, une certaine souplesse pour les projets-cadres et les projets d'élimination sectorielle.

Comme pour le programme pilote instauré en 1999, le Comité exécutif a décidé :

Étant donné que les projets PME pour les pays à faible volume de consommation sont actuellement entièrement admissibles, ce créneau devrait s'appliquer uniquement aux projets collectifs dans des pays dont la consommation annuelle de SAO atteint ou dépasse 360 tonnes ODP;

Les projets collectifs admissibles au programme pilote initial devraient provenir uniquement du secteur des aérosols ou des mousses et s'adresser à des entreprises dont la consommation annuelle de SAO ne dépasse pas les valeurs suivantes:

Aérosols:		20 tonnes ODP/an
Mousses:	Flexible	25 tonnes ODP/an
	Polyéthylène/polystyrène extrudée	25 tonnes ODP/an
	Peau intégrale flexible	10 tonnes ODP/an
	Polyuréthane rigide	10 tonnes ODP/an

Les projets collectifs devraient avoir un financement de l'ordre d'un million \$US ou moins, avec un taux de rentabilité global qui ne dépasse pas 150 pour cent du niveau des seuils de rentabilité actuelle pour les sous-secteurs admissibles concernés. Ces projets collectifs devraient utiliser les technologies les plus rentables et raisonnablement accessibles, et envisager le recours éventuel à une utilisation groupée/centralisée des équipements et à la rationalisation industrielle;

Le projet collectif devrait s'accompagner d'un plan gouvernemental, incluant les politiques et règlements destinés à garantir le maintien du niveau spécifique de réduction accepté;

Aucun pays ne peut, individuellement, faire une demande supérieure à un million de \$US auprès de ce créneau de financement pilote, même si les projets d'un seul pays peuvent couvrir plus d'un secteur.

Aucun projet n'a été approuvé en 1999 dans le cadre du créneau de financement pilote pour les PME. Dans le plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2000, le créneau de financement spécial a été abandonné et les fonds ont été absorbés par l'allocation générale pour les projets d'investissement.

Mise à jour depuis la douzième Réunions des Parties:

- ***Il n'y a pas eu d'autres changements dans la situation.***

Activité 10

L'étude de la Banque mondiale sur l'instauration d'un mécanisme de prêts à des conditions de faveur, requise par le Comité exécutif à sa seizième réunion, devrait être terminée dès que possible, puis analysée et discutée par le Comité exécutif à sa dix-neuvième réunion et une décision sur les futures mesures adéquates requises sera prise à sa vingtième réunion ou par la Réunion des Parties en 1996, au besoin, afin de commencer à utiliser ce type de prêts d'ici la fin de 1996, dans la mesure où le besoin et la demande existent.

Tel qu'indiqué précédemment:

A sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de compiler, en collaboration avec les agences d'exécution, un recueil des décisions et expériences antérieures et de participer à l'élaboration de scénarios réels mettant en lumière les enjeux et problèmes pertinents.

Après étude du document de travail préparé en réponse à la décision précédente, le Comité exécutif a pris note des principes proposés par le représentant du Canada et a invité les membres à transmettre au Secrétariat leurs observations sur ces principes ou d'autres afin de les regrouper dans un document cadre plus vaste qui sera examiné à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif.

A sa vingt-neuvième réunion, le Comité exécutif a décidé de prendre note des documents sur ce sujet, les considérant comme une base utile pour de futures discussions, et de demander des orientations à la Réunion des Parties sur la manière de poursuivre.

A sa trentième réunion, le Comité exécutif a décidé d'inscrire l'octroi de prêts à des conditions de faveur à l'ordre du jour de sa trente et unième réunion.

A sa trente et unième réunion, faute de consensus sur le moment propice pour reprendre les discussions sur ce sujet, le Comité exécutif a décidé de reporter l'étude de l'octroi de prêts à des conditions de faveur.

Mise à jour depuis la douzième Réunion des Parties:

- ***Ayant examiné le meilleur moment pour entamer de nouveaux débats sur la question des prêts à des conditions de faveur à ses 32^e et 33^e réunions, le Comité exécutif a décidé d'inscrire le sujet à l'ordre du jour de sa 34^e réunion.***
- ***À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'examiner une proposition du Gouvernement du Japon de tenir un atelier technique, comme base de discussion à sa 35^e réunion. En même temps, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de diffuser de nouveau certains documents sur les prêts à des conditions de faveur et de préparer une compilation de l'expérience du Fonds multilatéral dans l'application de méthodes innovatrices de financement.***

Activité 13

Les agences d'exécution devraient faire rapport au Comité exécutif sur les mesures destinées à inclure les problèmes d'élimination des SAO dans leur dialogue continu sur la programmation du développement et sur les activités envisageables pour mobiliser des ressources en dehors du Fonds afin d'appuyer les objectifs du Protocole de Montréal, dans le but de parvenir à une augmentation du nombre de projets visant la protection de l'ozone.

Tel qu'indiqué précédemment:

En plus du projet thaïlandais de refroidisseurs qui a fait l'objet d'un rapport à la dixième Réunion des Parties, à titre de projet cofinancé par le Fonds multilatéral et le Fonds pour l'environnement mondial, le Comité exécutif a approuvé pour 1999 un financement au Mexique, à compléter par une source de financement local, pour la mise en œuvre d'un programme de remplacement des refroidisseurs dans ce pays.

Mise à jour depuis la douzième Réunion des Parties:

- ***Il n'y a eu aucun changement depuis le dernier rapport. Les agences d'exécution et les donateurs bilatéraux sont toujours conscients des avantages que présente la mobilisation de ressources extérieures au Fonds et s'efforcent de recourir à de telles mesures lorsque les circonstances s'y prêtent.***

Activité 21

- a) Le Comité exécutif devrait préparer un rapport d'étape détaillé sur les mesures prises jusqu'à présent, dans le cadre de l'article 10 du Protocole, afin d'établir un mécanisme spécifique pour les transferts de technologies et de savoir-faire, dans les conditions justes et les plus favorables possibles, nécessaires pour éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- b) Le Comité exécutif devrait demander au PNUE d'intensifier ses efforts pour recueillir des informations auprès de sources pertinentes et de préparer un inventaire et une évaluation des technologies et des savoir-faire, écologiques et économiquement viables, propices à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cet inventaire devrait aussi définir les conditions dans lesquelles se feront ces transferts.
- c) Le Comité exécutif devrait examiner quelles mesures sont faciles à prendre pour éliminer tout obstacle à la circulation internationale de la technologie.
- d) Le Comité exécutif devrait approfondir la question des surcoûts de transferts technologiques admissibles, incluant les coûts de brevets et de conceptions et les surcoûts de redevances, négociées par les entreprises bénéficiaires.

Les activités mentionnées aux sous-paragraphes a), b) et c) devraient être terminées d'ici la dix-neuvième réunion, avec une mise à jour périodique, et l'activité mentionnée au sous-paragraphes d) devrait démarrer immédiatement.

Tel qu'indiqué précédemment:

A sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a décidé d'autoriser le PNUE à préparer une banque de données, contenant une description des technologies de substitution des SAO disponibles, avec leurs caractéristiques, ainsi que les conditions dans lesquelles ces technologies seraient disponibles pour un transfert, en attendant le rapport du groupe informel sur le transfert technologique et la définition du mandat de cette étude.

A sa vingt-huitième réunion, le comité exécutif a appris que le rapport du groupe informel était terminé.

Mise à jour depuis la douzième Réunion des Parties:

- ***Concernant l'activité 21 d), le Comité exécutif a approuvé à sa 34^e réunion des fonds pour le transfert de technologie dans le cadre des surcoûts d'investissement pour des projets dans les secteurs des agents de transformation et des mousses.***

PARTIE II: ACTIVITÉS TERMINÉES

Les activités suivantes figuraient dans le rapport à la douzième Réunion des Parties comme activités terminées, entrées dans les pratiques régulières du Fonds multilatéral ou bien dépassées par d'autres changements.

Activité 1

Activité 2

Activité 3

Activité 4

Activité 5
Activité 7
Activité 8
Activité 9
Activité 11
Activité 12
Activité 14
Activité 15
Activité 16
Activité 17
Activité 18
Activité 19
Activité 20.
